

COMITÉ SYNDICAL

Du jeudi 14 avril 2025 à 17h30

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril 2025 à 17h30, le Comité Syndical s'est réuni au Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) à Brive-la-Gaillarde, sous la présidence de Monsieur CHRISTIAN PRADAYROL.

Nombre de Délégués

En exercice : 129 titulaires et 91 suppléants

Présents : 33

Pouvoirs : 2

Votants : 35

Convocation établie et affichée le :

10 avril 2025

Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Sous-Préfecture le :

- de la publication le :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 30

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : 21

Mme Danielle FAUCON, M. Jean-Louis LASCAUX, Mme Hélène LACROIX, M. Alain DOUSSEAU, M. Christian PRADAYROL, M. Jean-Paul FRONTY, Mme Corinne FERLAND, M. Guillaume PELISSIER, M. Philippe GILET, M. Yves LAPORTE, Mme Josette FARGETAS, M. Olivier GUIGNARD, M. Jean MEYJONNADE, M. Laurent DONADIEU, M. Alain RIGOUX, M. Alain LAPACHERIE, Mme Anne-Marie OUMEDJKANE, Mme Sonia CHOUZENOUX PINET, M. Bernard CONTINSOUZAS, M. Jean-Louis MICHEL, M. Claude VILLENEUVE.

Communauté de Communes Midi Corrèzien : 9

M. Alain SIMONET, M. Pierre MILY, M. Patrick LABALLE, M. Alain VAUZOUR, M. Christophe LISSAJOUX, M. Pierre MACHE, M. Antoine LAMAGAT, Mme Françoise CHAPOULIE, M. Michel RAYNAL.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT DONNÉ POUVOIR : 2

M. Frédéric SOULIER, Mme Martine JUGIE.

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS PRÉSENTS : 5

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : 2

M. Franck FOURNIER, Mme Myrienne AUSSEL.

Communauté de Communes Midi Corrèzien : 3

M. Jean-Jacques VAILLANT, Mme Josy MARTIN, M. Christian PERNOT.

PV DE SEANCE
N°2025-5

Le Comité Syndical, réuni conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a désigné Monsieur Alain LAPACHERIE pour remplir les fonctions de secrétaire.

RAPPORTEUR : MONSIEUR CHRISTIAN PRADAYROL, PRESIDENT

OBJET : BUDGET PREVISIONNEL 2025

Le budget 2025 doit permettre d'assurer la gestion administrative du syndicat, le suivi et la révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale sur le territoire des intercommunalités adhérentes au syndicat.

Le budget 2025 se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 725 600€ (634 503€ l'année dernière)
- Section d'Investissement : 282 533,64€ (198 300€ l'année dernière)

✓ **EN FONCTIONNEMENT (voir tableau en annexe, section fonctionnement)**

Les principales dépenses

- Les charges à caractère général : 94 500 €
- Les charges de personnel : 113 600 €
- Les autres charges de gestion courante : 335 200 €
- Les opérations d'ordre : 17 300 € (Amortissements)
- Les dépenses imprévues : 0 €

Les principales recettes :

- Résultat de fonctionnement reporté : 651 078,96€ (543 268,26 € au BP précédent)
- Les contributions des membres : 40 000 € avec une cotisation à 0,25 euros par habitant

Pour rappel, la cotisation est calculée au prorata de la population (50%) et au prorata des bases de la cotisation foncière des entreprises (50%).

- Les opérations d'ordre : 0 €

✓ **EN INVESTISSEMENT (voir tableau en annexe, section investissement)**

Les principales dépenses

- Frais d'études (élaboration SCOT) : 98 625 €
- Frais d'études (réserve) : 72 733,64 €
- Subvention d'équipement aux organismes publics : 6 000 €
- Matériel de bureau et d'informatique : 5 000 €
- Matériel de téléphonie : 2 000 €
- Les opérations d'ordre : 0 €

Les principales recettes

- Le résultat d'investissement reporté : 100 233,64 € (112 171,02€ au BP précédent)
- Les opérations d'ordre : 17 300 €

► Il a été proposé au Comité Syndical d'approuver le budget tel que présenté pour l'année 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le président,

Christian PRADAYROL,

